

CONSEIL SYNODAL

Aux représentants des médias

COMMUNIQUE DE PRESSE

Oui à la modification de la loi sur l'asile (LAsi)

La modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi) rejoint les préoccupations des Eglises face à la dramatique situation actuelle. Elle consisterait en une accélération sensible des procédures de demande d'asile et à une offre généralisée de protection juridique aux requérants.

Cette modification a été mise en application à Zürich à titre expérimental, où elle a donné les résultats escomptés en termes d'efficacité de traitements des procédures, ce qui rejoint le respect des individus.

En effet, l'incertitude concernant leur avenir, infligée aux demandeurs d'asile pendant des mois, voire des années, les met dans une situation difficile à tous égards, excluant toute possibilité de se projeter dans l'avenir. Elle est indigne de notre pays, qui se veut terre d'accueil, de formation et de valorisation de la personne.

La Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) soutient la restructuration de la LAsi par une procédure d'asile plus efficace, plus rapide et plus équitable. L'offre d'une protection juridique à tout demandeur d'asile qui le souhaite garantit la qualité de la procédure et lui donne un moyen sûr pour comprendre et intégrer notre système. Cette aide juridique offre une mesure concrète dans un moment crucial de l'orientation de l'avenir de personnes démunies.

Le Conseil synodal de l'Eglise réformée évangélique du canton de Neuchâtel (EREN) rejoint la position de la FEPS en faveur de cette modification et recommande de l'accepter.

Neuchâtel, le 20 mai 2016/ak

Contacts : Monsieur Christian Miaz, Président du Conseil Synodal / T : 079 198 00 09
Madame Angélique Kocher, Responsable communication / T : 079 345 03 41

E R E N Faubourg de l'Hôpital 24 2000 Neuchâtel T : 032 725 78 14 Fax : 032 724 09 50